

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° SPE356

présenté par
M. Laurent

ARTICLE 80

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le passage de 5 à 12 dimanches travaillés sur autorisation du maire.